

Type	Gestionnaire	Description servitude	typeActe	reference	dateDecis
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	L'Herin : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Grand Vallat : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Lez : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
AC1	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Chapelle funéraire des seigneurs de La Baume (ancienne) : Chapelle	Arrêté ministériel	inconnu	19811006
AC1	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Chapelle Saint-Torquat : Chapelle	Arrêté ministériel	inconnu	19260717
AC1	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Eglise Saint-Bach : Eglise	Arrêté ministériel	inconnu	19830906
AC1	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Maison : Statue de la Vierge avec sa niche se trouvant sur la façade sur rue	Arrêté ministériel	inconnu	19830627
AC1	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Maison de ville (ancienne) : Façade	Arrêté ministériel	inconnu	19081014
AC1	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine	Musée? : Château et son parc	Arrêté ministériel	inconnu	19640227
AC2	DREAL Auvergne Rhone-Alpes	Château et ses abords	Arrêté Ministériel	inconnu	19470918
I1	DREAL Auvergne Rhone-Alpes	SUP représentée en encart - B1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-03-039	20181003
I1	DREAL Auvergne Rhone-Alpes	SUP représentée en encart - ANTENNE DE PIERRELATTE(BOLLENE)	Arrêté préfectoral	26-2018-10-03-039	20181003
I1	DREAL Auvergne Rhone-Alpes	SUP représentée en encart - ODC_Noves_Montsegur	Arrêté préfectoral	26-2018-10-03-039	20181003
PM1	DDT de la Drôme - SATR	Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin versant du Lez à Suze la Rousse	Arrêté préfectoral	06-6544	2006-12-18

Type	Gestionnaire	Description servitude	typeActe	refere	dateDecis
I3	Société Trapil - Oléoducs de Défense Commune	SUP représentée en encart - Oléoduc de Défense Commune (O.D.C.) / MARSEILLE - LANGRES et installations annexes	Décret	6382	19630503
I3	Société du pipeline Méditerranée-Rhône SPMR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée RHÔNE Canalisation B1 et installations annexes	Non renseigné	inconnu	19680229
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Antenne de BOLLENE	Autre	inconnu	19750818
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication 26-77-02	Arrêté préfectoral	inconnu	
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication SaintRestitut	Arrêté préfectoral	inconnu	

Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

Commune de SUZE-LA-ROUSSE

Servitudes d'Utilité Publique

(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)



Direction Départementale des Territoires

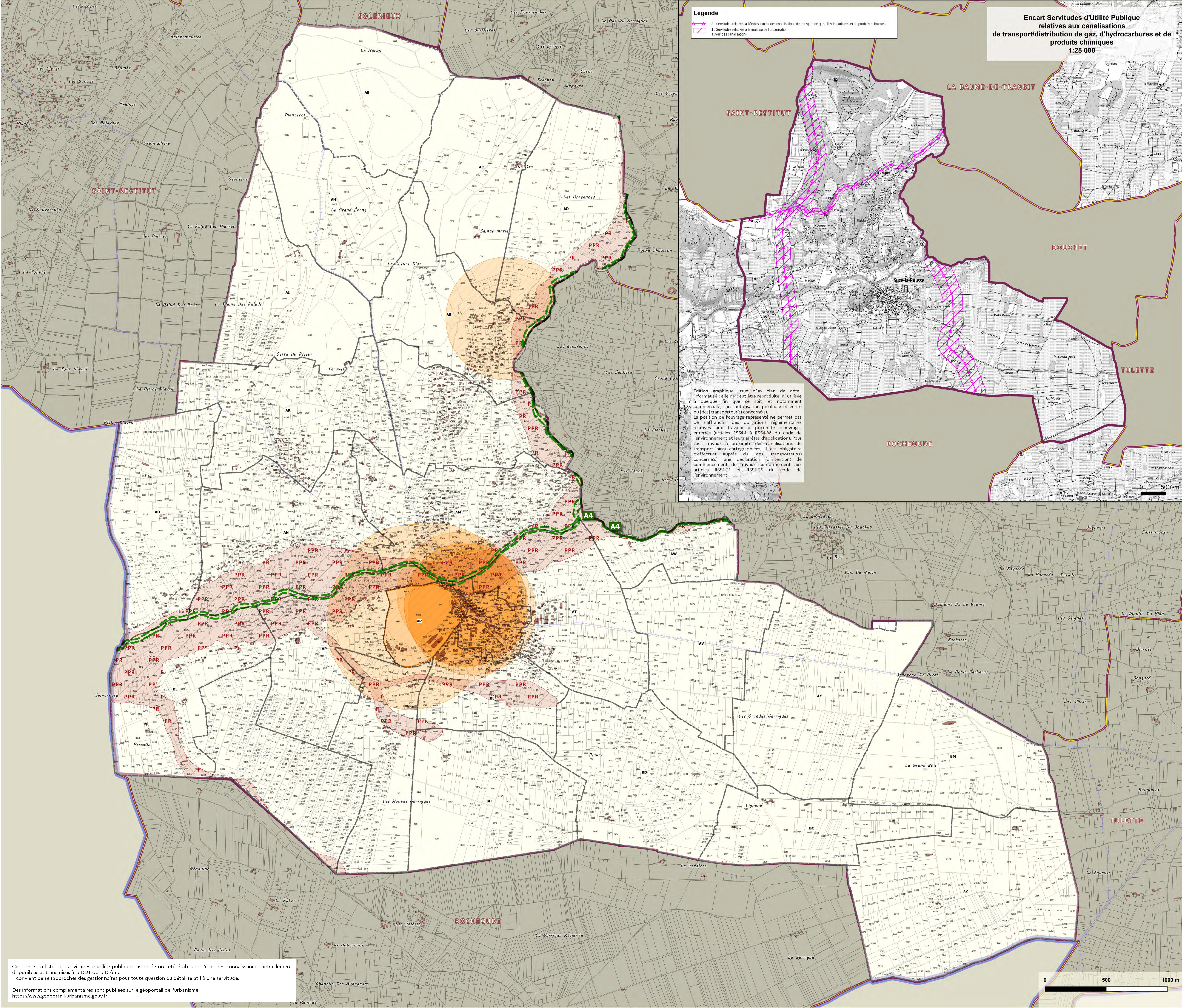
Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Légende

- PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunications PT3
- A4 : Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
- AC1 : Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
- AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés
- PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)

Plan édité le: 29-08-2022

Echelle: 1:10000



Légende

- I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- I1 : Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations

Encart Servitudes d'Utilité Publique relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

1:25 000

Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s). La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-38 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration (d'intention) de commencement de travaux conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Ce plan et la liste des servitudes d'utilité publiques associée ont été établis en l'état des connaissances actuellement disponibles et transmises à la DDT de la Drôme. Il convient de se rapprocher des gestionnaires pour toute question ou détail relatif à une servitude.

Des informations complémentaires sont publiées sur le géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>